

Zeitschrift: Bulletin de la Société romande d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 25 (1928)
Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Pour tout ce qui concerne le Journal, la Bibliothèque et la Caisse de la Société, s'adresser à M. SCHUMACHER à Dailens (Vaud).

— Compte de chèques et virements II. 1480. —

Secrétariat :
Dr ROTSCHY,
Cartigny (Genève).

Présidence :
A. MAYOR, juge,
Novalles.

Assurances :
J. MAGNENAT,
Renens.

Le *Bulletin* est mensuel ; l'abonnement se paie à l'avance et pour une année, par Fr. 6.—, à verser au compte de chèques II. 1480, pour les abonnés domiciliés en Suisse ; par Fr. 7.— pour les *Etrangers* (valeur suisse). Par l'intermédiaire des sections de la Société romande, on reçoit le *Bulletin* à prix réduit, avec, en plus, les avantages gratuits suivants : Assurances, Bibliothèque, Conférences, Renseignements, etc.

VINGT-CINQUIÈME ANNÉE

N° 3.

MARS 1928

SOMMAIRE — Conseils aux débutants pour mars, par SCHUMACHER. — La commission du noséma en 1927, par le Dr E. R. — L'apiculture suisse, par le Dr W. GRÜTTER. — Les « culottes » des abeilles, par le Dr Ch.-E. PERRET. — La fabrication économique des cirages, cirages-crèmes, encaustiques et brillants liquides avec les déchets de cire de rucher, par Alin CAILLAS. — Utilisation rationnelle des déchets de cire, par Emile DURGNAT. — La disparition des oiseaux, par Jean MORBACH. — Echos de partout, par J. MAGNENAT. — Pour ou contre, par KLOPFENSTEIN. — Ruches jumelles, par Ed. VUAGNIAUX. — Glanures, par Robert CORDEY — Assemblées de sections : Lausanne. — Nouvelles des sections. — Nouvelles des ruchers. — Bibliographie. — Livres à prix réduits.

Attention aux communiqués des Sections à la fin du présent Numéro.

Service des annonces du „ Bulletin ”

La „Romande” admet deux sortes d'annonces :

1. **Les petites annonces :** leur prix est de 10 cent. le mot qui doivent être payés d'avance, au compte de chèques postaux IV. 1370.

2. **Les annonces commerciales** qui coûtent : 1 page Fr. 50.—, 1/2 page Fr. 25.—, 1/4 page Fr. 12.50, 1/8 page Fr. 7.50, 1/16 page Fr. 4.—.

Bénéficient seules d'un 0/0, les annonces parues en vertu d'un contrat.

Les annonces arrivant à la gérance après le 16 et qu'il serait encore possible de faire passer à l'imprimerie, seront passibles d'une surtaxe de Fr. 0.50 pour es frais spéciaux occasionnés.

Pour les **annonces** s'adresser **exclusivement** à :

Monsieur Charles THIÉBAUD, Corcelles (Neuchâtel). Téléph. 79.

CONSEILS AUX DÉBUTANTS POUR MARS

C'est un hiver pour tous les goûts. Il y a du froid, il y a eu de la neige, il y a de radieuses journées, il y a une variété presque journalière des aspects que peut présenter la nature. Malgré ces changements, et pour autant qu'on peut en juger, la saison doit être favorable pour l'hibernation de nos abeilles. En effet, les sorties nécessaires ont pu se faire, mais sitôt après, le froid venait dire à nos bestioles : ce n'est pas encore le moment, c'est moi qui suis encore le maître et les zéphirs sont encore endormis. Le 16 février, le ciel était merveilleux et de toutes les ruches s'envolaient les myriades dorées ; sur la basse chantante du vol des abeilles s'élevaient les claires mélodies des oiseaux... Le lendemain, 17 février, la pluie, le vent, les bourrasques reprenaient toute leur force. Nous pouvons croire donc que le développement des colonies se fait lentement, sans élan dangereux. Espérons-le en attendant de voir si le pronostic est juste. Pour le moment, il n'y a qu'à observer ses ruches du dehors, au trou de vol et l'on peut voir là déjà beaucoup de choses. Nous n'avons constaté que peu de mortes et les colonies semblent fortes. Aux appels du soleil, les pourvoyeuses assiègent les flaques ou les abords des fontaines et des ruisseaux. Revenons, comme chaque printemps, à la question de l'abreuvoir. La consommation d'eau est très grande, il faut absolument en mettre à portée des ruches, sous la forme que vous voudrez : tonneau symbolique, tapis de mousse bien imbibée, échelle à renvois où le filet d'eau se réchauffe au soleil, ustensile pratique ou œuvre d'art, qu'importe, pourvu qu'il y ait de l'eau propre à disposition. Pour attirer les hommes au café, toutes les enseignes les plus alléchantes sont essayées et la liste en est longue et témoigne d'une véritable ingéniosité. Pour nos abeilles, pas nécessaire de faire des frais d'imagination, la meilleure affiche est encore de mettre un peu d'eau miellée et bientôt votre « pinte » sera achalandée à plaisir.

Si mars veut bien nous offrir quelques belles journées de suite, il sera bon de jeter un très rapide coup d'œil aux provisions. L'automne dernier a été, comme l'été, si anormal que l'on peut être inquiet, malgré tout le soin apporté à donner les suppléments nécessaires. Mais pour cette visite, faites lestement, ce qui ne veut pas dire brusquement. Il ne s'agit que d'une chose : voir s'il y a assez de nourriture. S'il faut compléter, commencez par du candi, ou par des rayons de réserve ce qui vaut encore bien mieux. Si vous n'avez ni l'un ni l'autre, prenez du miel que vous pétrissez avec du sucre pilé. Vous

ajoutez le sucre, tout en pétrissant, jusqu'à ce que la pâte prenne une consistance telle qu'elle ne colle plus aux doigts. Vous en faites des rouleaux, entourés de toile d'emballage (serpillière) à mailles plutôt lâches et vous mettez ces rouleaux au-dessus des rayons. Si vous avez des matelas nourrisseurs cette pâte se met dans le trou du dit matelas. Le tout est bien recouvert. C'est le moment d'ailleurs de tenir bien au chaud vos colonies, le commencement de l'élevage du couvain nécessite la concentration de la chaleur.

Il faut attendre à la fin de mars pour commencer le nourrissage stimulant, pour ceux qui veulent l'essayer. Ne poussez que des colonies fortes, ce sont d'ailleurs celles qui risquent le plus de manquer de provisions. Quelques apiculteurs malins réunissent leurs colonies, afin de n'avoir que des ruchées très fortes. En tout cas, si vous découvrez une ruche orpheline, ne vous amusez pas à la droguer, ni à faire l'achat coûteux d'une reine, elle n'arrivera quand même pas à être prête pour la récolte et à ce moment, vous aurez profusion de belles jeunes reines à disposition. Faites plutôt comme ces malins de tout à l'heure, vous pourrez toujours dédoubler plus tard, quand toute opération est facile et que la récolte vous a donné du courage et de la confiance.

Et voici les belles journées vont venir. Heureux ceux qui ont planté des saules-marsault ou des noisetiers, ou des crocus, toutes plantes qui fournissent ces belles pelotes aux couleurs si vives et qu'il est toujours amusant de voir courir sur la planchette de vol. Voir cet admirable insecte ouvrir fiévreusement les corolles, en ressortir couvert de poussière d'or, puis rentrer avec sûreté à la ruche, ce sont là de ces spectacles qui reviennent chaque année, mais qui procurent toujours l'une de ces joies dont nous avons le privilège et dont il faut savoir jouir, elles valent tous les autres spectacles auxquels se précipitent les foules.

Un débutant a toujours besoin de beaucoup de choses, choisissez-les chez ceux qui soutiennent notre *Bulletin* par leurs annonces. D'autre part, si vous ne découvrez pas ce dont vous avez besoin, une annonce dans ce même *Bulletin* vous donnera des adresses ou des renseignements précieux et vous aurez ainsi coopéré à la prospérité de notre organe.

Sur ce conseil tout pratique, je vous souhaite beaucoup de belles heures au réveil du printemps, près de vos colonies et vous avise que je reste à disposition de ceux qui pourraient avoir besoin de ma très modeste expérience.

Daillens, 18 février 1928.

Schumacher.

LA COMMISSION DU NOSÉMA EN 1927

Un cas de force majeure a empêché le rapporteur romand de la dite commission de présenter aux lecteurs du *Bulletin* le résumé du travail fait à Berne ; qu'il soit excusé si ce résumé ne paraît que dans le numéro de mars.

C'est avec un plaisir croissant et une compréhension plus intime de l'unité de notre apiculture suisse que se rencontrent chaque année les membres de la commission du noséma sous la haute présidence de M. le professeur Bürgi, vétérinaire fédéral.

Toutefois, la commission restreinte nommée pour des raisons d'économie et de facilité de travail, commission composée de MM. les Drs Leuenberger, Morgenthaler et Bach, vétérinaire à Thoune, a fait le gros œuvre dans ses deux séances du 27 avril et du 23 novembre 1927.

Le 18 décembre 1927 une séance eut lieu à Berne en présence de tous les membres, soit MM. Leuenberger, Morgenthaler, Bach (Berne), Schneider, Orelli (Zurich), Rossetti (Tessin) et Rotschy (Genève) ; M. le prof. Dr Bürgi, chef de l'office vétérinaire fédéral, a tenu, comme chaque année, à honorer la séance de sa présidence. En ouvrant la séance à 10 h. 30, M. le professeur Bürgi, quoique peu versé, à ce qu'il prétend, en apiculture, compare les épidémies décimant les abeilles à celles du bétail et estime qu'à ce jour le seul remède réel est la destruction des foyers infectés. Chaque année s'accumulent des monceaux de littérature et pourtant on ne peut en retenir qu'une minime partie ; les progrès sont très lents et les travaux de détail n'en sont que plus nécessaires. La conviction qu'il a que les fonds mis à disposition par la Confédération pour la lutte contre les maladies des abeilles sont employés des plus judicieusement, lui permet de nous assurer que l'Office vétérinaire fédéral continuera à nous témoigner son intérêt moralement et pécuniairement.

Le président de la commission, M. le Dr Leuenberger, après avoir remercié M. le professeur Bürgi pour l'intérêt qu'il voue à l'apiculture et avec lequel il suit les travaux de la commission, relève que ces travaux sont parvenus à la publicité et à la connaissance des apiculteurs par la voie de publications spéciales (Dr Leuenberger dans la *Blaue* ; Dr Rotschy dans le *Bulletin* ; Rossetti dans l'*Organe apicole du Tessin* ; Dr Morgenthaler dans les *Archives d'apiculture*, volume VIII, 1927.) Les résultats obtenus à ce jour par l'étude du noséma peuvent se résumer aux faits que : 1° le noséma est répandu partout ; 2° il semble qu'il y a deux sortes de noséma, une bénigne

et une maligne ; 3° que de nombreux remèdes ont été essayés, mais sans résultat probant à ce jour. Il s'agit avant tout de savoir dans quelles conditions le noséma bénin devient malin.

La commission, spécialement la commission restreinte, s'est également occupée de l'acariose avec le sentiment qu'elle représente ce trait d'union entre les autorités et les praticiens. Dans la séance du 27 avril 1927, la commission restreinte a établi l'état actuel de l'acariose et les mesures nécessaires pour la combattre ; elle estime que le projet qu'elle a établi quant au complément des dispositions légales sur l'acariose doit être adopté de toute urgence.

M. le Dr Morgenthaler fait part à la commission que l'acariose sévit surtout en Suisse romande, que la Suisse alémanique et le Tessin en sont presque indemnes, et qu'il faut faire tous les efforts possibles pour en éviter la propagation. Le Liebefeld a reçu en 1927 10,000 échantillons d'abeilles malades et de rayons se rapportant pour la plupart à l'acariose. L'analyse de tout ce matériel a exigé un personnel supplémentaire et a coûté 2885 fr. sur lesquels l'Office fédéral vétérinaire a payé 1200 fr., le canton du Valais 1000 fr., le canton de Berne 400 fr. et le Liebefeld 285 fr. Un nouvel examen s'impose pour 1928, pour les régions atteintes, si ce travail ne doit pas avoir été fait en vain car une seule analyse ne suffit pas. Le canton de Vaud a déjà annoncé qu'il se ferait en 1928 une inspection générale des ruchers et un foyer nouvellement découvert à Neuveville rendra nécessaire une inspection de la région. Quant à la frontière est de la Suisse des mesures spéciales devront être prises étant donné la forte infection du Voralberg. Vu le temps employé on n'a pu procéder qu'à l'analyse de 6 à 10 abeilles par colonie, et il faudrait en examiner au moins 15, aussi M. Morgenthaler invite la commission à demander au Département de l'économie publique un crédit de 5000 fr. pour pouvoir engager du personnel supplémentaire.

M. le professeur Bürgi se déclare d'accord avec les deux demandes exposées par le Dr Morgenthaler ; dans le projet de complément à la loi existante il voudrait que la « zone d'infection de seconde classe » fût éliminée du projet et remplacée par une « mise à ban renforcée ». Pour la subvention de 5000 fr. pour la recherche de l'acariose, M. le prof. Bürgi l'accorde volontiers, elle sera avancée par le fonds fédéral des épizooties ; s'il accorde ce crédit si aimablement, ce n'est pas parce que l'abondance règne dans les finances de la Confédération, mais qu'il sait combien judicieusement sont employés les fonds mis à disposition de l'apiculture.

M. le Dr Morgenthaler remercie vivement M. le prof. Bürgi et

relève qu'avec le traitement payé pour M^{lle} Baumgartner, assistante au Liebefeld, l'Office vétérinaire fédéral nous allouera en 1928 9800 francs.

Au nom de la Romande, le Dr Rotschy demande s'il serait possible de réduire le terme d'une année pour repeupler un rucher détruit pour cause d'acariose. MM. les Drs Leuenberger et Morgenthaler estiment que ce laps de temps est nécessaire pour être certain que le foyer acariose a été détruit, car les environs du rucher en question peuvent rester infectés et donner lieu à une réinfection de rucher repeuplé.

Rapport sur l'activité dans les trois parties du pays.

Le Dr Rotschy rapporte sur l'activité de la Romande qui a fait donner deux cours de microscopie sous la direction du Dr Morgenthaler, un à Neuchâtel et un à Lausanne. Ces cours ont eu une pleine réussite et développé le goût du microscope au point que quelques sections ont fait l'acquisition de microscopes à part ceux fournis par la Confédération. Dans presque toutes les séances des sections, les maladies des abeilles sont à l'ordre du jour et font le sujet de conférences. Si on ne parle presque plus de la loque, c'est que les mesures prises et l'application stricte de la loi en ont fait disparaître les foyers, une preuve que les subventions fédérales n'ont pas été vaines. Toutefois on devrait être encore plus sévère au sujet de l'importation des abeilles. Le canton du Valais a entrepris la lutte contre l'acariose d'une manière exemplaire. Les observations faites semblent démontrer que l'acariose et le noséma sévissent surtout dans les endroits humides et exposés à l'ombre. Inutile d'ajouter que les apiculteurs romands témoignent toute leur reconnaissance à l'Office vétérinaire fédéral et à l'Institut du Liebefeld.

M. Rossetti, tout en remerciant également les autorités mentionnées, dit que le formulaire allemand du noséma a été traduit en italien et qu'une brochure a été publiée sur le cours de microscopie donné par M. Morgenthaler à Bellinzona. Toutes les vallées du Tessin et une partie du Misox ont été examinées par les inspecteurs. On a fait la remarque que le noséma est peu fréquent dans les régions inférieures du canton, depuis Giornico (600 mètres) ; les colonies se développent bien, pas de diminution à signaler. Dans les régions plus élevées par contre presque aucun rucher n'est indemne de la maladie et à Airolo et dans le Val Bedretto presque toutes les colonies ont péri, ce qui a causé une grave perte aux apiculteurs.

M. Rossetti présente quelques préparations microscopiques et dit que la Société tessinoise prévoit un nouveau cours de microscopie

pour 1928 ; elle possède un fonds de 600 fr. destiné aux recherches du noséma.

L'acariose n'a été trouvée nulle part.

M. le prof. Dr Schneider remercie M. Rossetti d'avoir apporté des préparations microscopiques qui intéressent les spécialistes, car il faut toujours penser aux confusions possibles entre spores de noséma et spores de levures.

Le Dr Leuenberger rapporte pour la Suisse alémanique, dans laquelle quatre cours de microscopie ont été donnés. L'acariose du Voralberg constitue un gros danger pour nous et cela d'autant plus que les reines sont expédiées comme échantillons sans valeur. 117 sections ont rapporté sur le noséma, mais 88 seulement mentionnent des dégâts qui lui sont dus. Le pourcentage des colonies très affaiblies varie de 1 à 95 %, celui des colonies périées est de 1 à 70 % et le montant du dommage total dû à la perte de colonies est estimé à 132 mille francs, ce qui représente environ en calculant prudemment un demi million pour la Suisse entière. Les quatre cours de microscopie ont coûté 1000 francs à la Caisse de la société suisse alémanique. Les sections disposaient d'environ 18,000 fr. pour lutter contre le noséma et le comité central accorde 10 centimes par ruche pour alimenter leur Fonds du noséma, somme rendue disponible par la rareté de la loque.

M. le prof. Bürgi dit qu'il s'entendra avec la Direction des postes au sujet de l'importation de reines et note, quant au danger de l'acariose à l'est, que le Lichtenstein est inclus dans le cordon douanier suisse. Il y aurait lieu de demander aux autorités du Lichtenstein de faire procéder à une inspection des ruchers, la Suisse alémanique pouvant lui aider dans cette tâche.

(A suivre.)

L'APICULTURE SUISSE

Causerie sur des chiffres.

Voici encore une année apicole derrière nous et déjà les colonies accumulent dans leur sommeil hivernal, bien mérité, de nouvelles forces pour l'an prochain. L'apiculteur par contre, trouve temps et loisir pour approfondir la science apicole et pour se rendre compte du pourquoi et du comment de la vie de ses protégées. Qu'il ne le prenne donc pas en mal si, pour une fois, un citadin n'ayant jamais pratiqué l'apiculture vient lui raconter des choses sur les colonies et

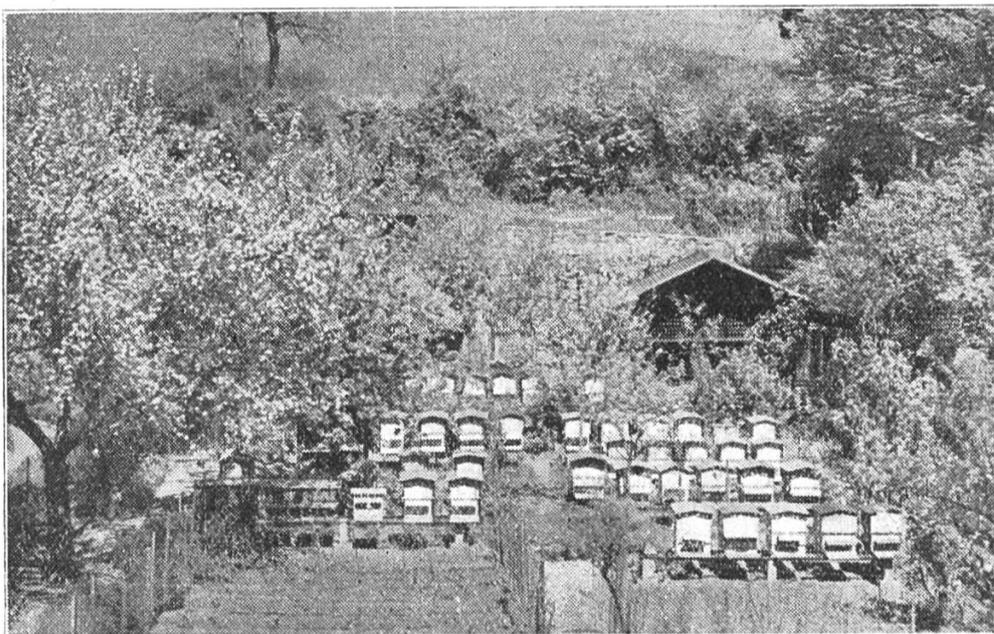
auxquelles l'apiculteur, qu'il soit professionnel ou amateur, ne trouve que rarement le temps de penser.

La valeur et la signification de l'apiculture se comprennent d'elles-mêmes pour tout ami des abeilles ; point n'est besoin de les mettre spécialement en évidence. Les considérations sentimentales ont peu cours en notre siècle, si elle ne sont appuyées de chiffres et celui qui est étranger à une cause ne se laisse généralement persuader de sa valeur que si on la lui démontre avec force chiffres. L'art de travailler avec les chiffres, la statistique, s'est donc emparé dans les temps modernes de toutes choses et l'apiculture également n'a pu y échapper, c'est-à-dire qu'elle-même n'a pas désiré être épargnée, car en Suisse comme partout ailleurs, ce sont les apiculteurs eux-mêmes qui ont insisté, dans la seconde moitié du siècle dernier, pour que leurs exploitations fussent comprises dans le recensement général du bétail. C'est ainsi qu'en 1876 pour la première fois, en concordance avec le recensement fédéral du bétail, un dénombrement des ruches fut ordonné à l'occasion duquel on releva aussi bien le nombre des *possesseurs* de ruches que le nombre des *colonies*. Le recensement, dont les résultats n'ont certes pas été sans valeur pour les apiculteurs, a depuis et sur leur demande été refait six fois, toujours en même temps que le recensement du bétail, soit en 1886, 1901, 1911, 1918 et 1926. Ainsi nous possédons à ce jour les résultats de sept recensements fédéraux sur les abeilles, s'étendant sur une période de cinquante ans.

Que peuvent bien nous apprendre les résultats de ces constatations sur le développement de l'apiculture suisse et quelles conclusions pouvons-nous en tirer sur l'importance de l'apiculture dans l'économie suisse ?

En 1876, on comptait dans la Suisse entière 41,237 possesseurs de ruches et en 1926 35,684 seulement ; leur nombre n'a donc que peu varié dans les derniers cinquante ans et la diminution constatée pourrait peut-être même permettre de conclure que l'intérêt à l'apiculture a diminué en Suisse. Mais, sans doute aucun, la conclusion serait erronée car, si on considère de près les chiffres énoncés quant aux possesseurs de ruches, il en ressort plutôt qu'une vie intense règne dans l'apiculture suisse. Comme la plupart des branches de l'économie du pays l'apiculture a grandement souffert de la guerre ; les apiculteurs n'ont pas été épargnés par la misère des temps. Les cartes de pain et de lait n'ont guère touché leurs protégées, la carte de sucre par contre leur porta un coup funeste. Au cours des années de guerre, les autorités fédérales se virent obligées de rationner le

sucre non seulement pour l'usage personnel mais aussi pour le nourrissage des abeilles. En automne 1918 et sous la surveillance des sociétés d'apiculture, le Commissariat central des guerres permit l'approvisionnement des colonies jusqu'à concurrence de 8 kilos par colonie et au printemps 1919 cette quantité fut encore réduite à 4 kg. pour le nourrissage si nécessaire du printemps. De telles périodes ne sont guère favorables à l'extension de l'apiculture et il est com-



Rucher de M. HAUSER, Neuchâtel.

préhensible qu'en 1918 le nombre des apiculteurs soit tombé à 29,377 en Suisse, pour reculer encore davantage dans l'année suivante. Le plaisir est alors d'autant plus grand de constater que l'amour des abeilles est si développé que lors du recensement du 21 avril 1926, on constatait déjà un relèvement du nombre des apiculteurs qui se chiffraient par 36,000.

Sur 25 familles suisses on en compte une qui possède des abeilles ; il va de soi que l'apiculture est surtout exercée dans les cantons à prédominance agricole et l'on voit par exemple que sur onze familles à Fribourg, une s'occupe d'abeilles, de même à Lucerne où sur 13 familles une en fait de même. Le canton de Berne est encore au-dessus de la moyenne avec une famille sur 17. Pauvres en abeilles sont par contre les cantons principalement citadins de Bâle et de Genève, où sur 500 et 125 familles une seule fait de l'apiculture. Dans les hautes vallées des Alpes les abeilles sont également rares à cause des courtes périodes de chaleur et de la végétation précaire.

C'est ainsi que dans la vallée d'Urseren on ne comptait aucun apiculteur en avril 1926 et seulement 6 dans la Haute Engadine, dont 5 à Scanfs. En 1911 même il n'y avait pas trace d'apiculture dans la Haute Engadine.

Il serait toutefois prématuré de conclure de ces faits que dans les régions inférieures de notre pays l'abeille serait plus chez elle que dans les régions supérieures, les très hautes vallées citées mises à part. Dans nombre de communes suisses situées très bas on ne pratique pas l'apiculture alors que par exemple elle est représentée dans le Valais assez loin dans les hautes communes montagnardes.

Actuellement sur environ 3000 communes suisses on ne rencontre aucune abeille dans 105 d'entre elles.

Bien que l'apiculture doit être considérée comme une branche de l'agriculture, le nombre de plus de 10,000 apiculteurs qui ne font pas d'agriculture en même temps doit être considéré comme très grand. Le fait qu'en 1911 déjà un quart et en 1926 même un tiers de tous ces apiculteurs ne possédait pas de biens-fonds, prouve qu'en Suisse une sérieuse part de l'apiculture est pratiquée par plaisir et par amour pour les abeilles et non seulement comme branche de revenu accessoire pour l'agriculteur.

L'armée des apiculteurs, comme nous l'avons déjà dit, au lieu d'augmenter a plutôt diminué depuis 50 ans, mais il n'en est pas de même pour le nombre des *colonies* qui a augmenté de 177,120 en 1876 à 254,109 en 1926. Les recensements de 1901 et de 1911 ont été influencés par de mauvaises conditions d'hivernage et par les épidémies si bien qu'au printemps 1911 on ne comptait que 225,030 colonies. Pendant les années de guerre, les mêmes raisons réduisirent encore ce chiffre qui, au printemps de 1918 comporte 205,934 colonies. Mais depuis, la quantité de colonies a augmenté de nouveau de un tiers environ, si bien que le 21 avril 1926 on ne comptait pas moins de 262,535 colonies, le plus grand nombre atteint depuis l'introduction des recensements en 1876.

D'une part diminution des apiculteurs, d'autre part augmentation des colonies, dénote clairement une *concentration des forces* en apiculture.

L'apiculture moderne exige beaucoup de temps et beaucoup de peine, ses installations coûtent chers et ne sont pas à la portée de la pratique en petit. Ceci explique pourquoi le chiffre des apiculteurs avec une ou deux colonies a diminué de un tiers depuis 1901, alors que celui de ceux avec plus de dix colonies a presque doublé.

Ce quart de million de monarchies apicoles établies dans notre

république est réparti de manière fort inégale en Suisse. Une bonne moitié en est établie dans les quatre cantons de Berne, Lucerne, Zurich et Argovie.

Par rapport au chiffre de la population, Lucerne présente la plus forte densité avec 148 colonies pour 1000 habitants suivi par Thurgovie, si riche en vergers, qui a 104 colonies pour 1000 habitants. Le canton de Berne avec ses 89 colonies vient en cinquième lieu. La moyenne générale suisse est de *68 colonies pour 1000 têtes de population*. C'est là déjà un chiffre coquet qui n'a rien à craindre à se montrer au grand jour international. C'est ainsi qu'en Allemagne on comptait, en 1925, environ un million et demi de colonies, ce qui fait à peu près 25 colonies par 1000 habitants.

(A suivre.)

Dr W. Grütter.

LES „CULOTTES“ DES ABEILLES

Par une belle matinée de juin, sous un ciel éclatant de lumière, au milieu du bruit assourdissant d'un rucher en pleine activité, j'étais assis à côté d'une ruche, sans aucun risque d'être piqué car la miellée était abondante ; j'observais la planchette de vol ; les abeilles y pleuvaient lourdement chargées, et rentraient en rangs serrés ; les unes rapportaient dans leur jabot le précieux nectar, les autres portaient sur les cuisses des pelotes grosses comme des pommeaux d'épingles et de différentes couleurs : jaune citron, jaune d'or, orangée, brune, rouge, grise ou presque blanche ; c'est du pollen, le pain des abeilles, qui mélangé au miel formera la bouillie destinée à l'élevage des jeunes larves. C'est à ces pelotes qu'on donne le nom pittoresque de « culottes ». Il me vint à l'idée d'en examiner quelques-unes sous le microscope et de comparer les dessins obtenus à la chambre claire avec du pollen pris directement sur les étamines des fleurs. Grand fut mon étonnement, de constater que les deux pelotes d'une même abeille ne contenaient qu'une sorte de pollen, c'est-à-dire récolté sur des fleurs de même espèce. Je m'étais imaginé jusqu'alors, que ces « culottes » étaient un mélange de différents pollens. Ce n'est pas le cas, le microscope en donne la preuve. Il y a donc un choix dont il serait fort intéressant de connaître les motifs. C'est ce que peut-être un jour nous pourrions élucider. Voici le résultat de quelques examens microscopiques de grains de pollen prélevés sur des abeilles.

1° Pollen brun-orange (foncé), fig. 1. 2° Jaune d'or, fig. 2. 3° Jaune pâle, fig. 3. En comparant ces formes avec celles trouvées pour du pollen prélevé directement sur les fleurs, j'appris que les grains du N° 1 provenaient du trèfle blanc, ceux du N° 2 de la dent-de-lion (*taraxacum officinalis*). Quant à ceux du N° 3, je n'ai pas encore pu les identifier. Je me propose de poursuivre cette étude pendant la prochaine saison apicole afin de vérifier les faits observés en 1926, à savoir : parmi les nombreuses espèces de fleurs dont le pollen est mûr en même temps, un certain nombre seulement sont visitées par les abeilles ; quant aux espèces fournissant du pollen aux abeilles, elles ne sont pas visitées indifféremment par le même insecte, au contraire, le chercheuses de pollen se spécialisent dans leur travail ; si par exemple cinq espèces de fleurs fournissent la précieuse poussière, les abeilles formeront cinq groupes et chaque groupe aura pour mission de visiter une seule espèce bien déterminée (fig. 4).

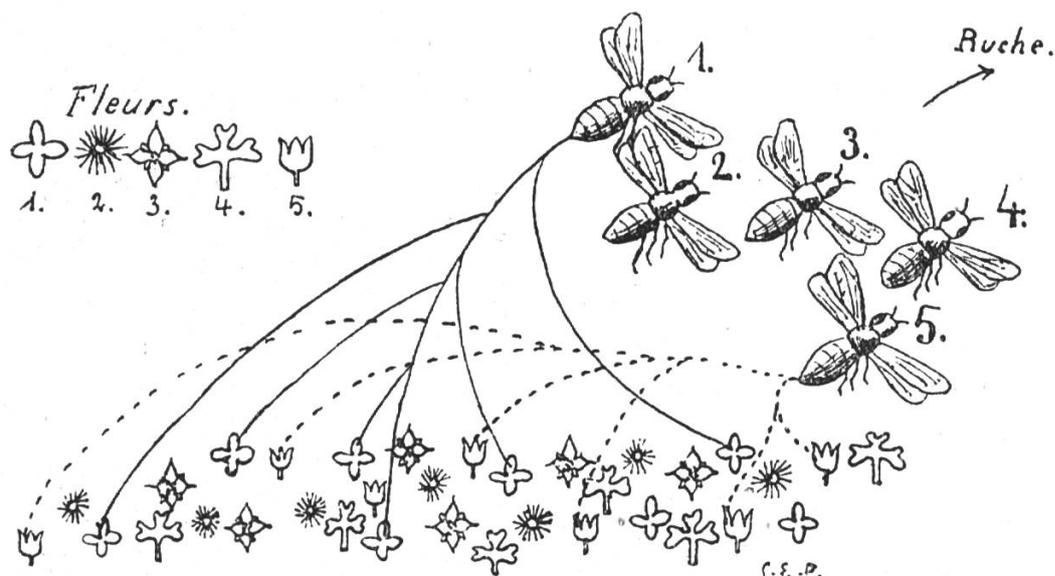
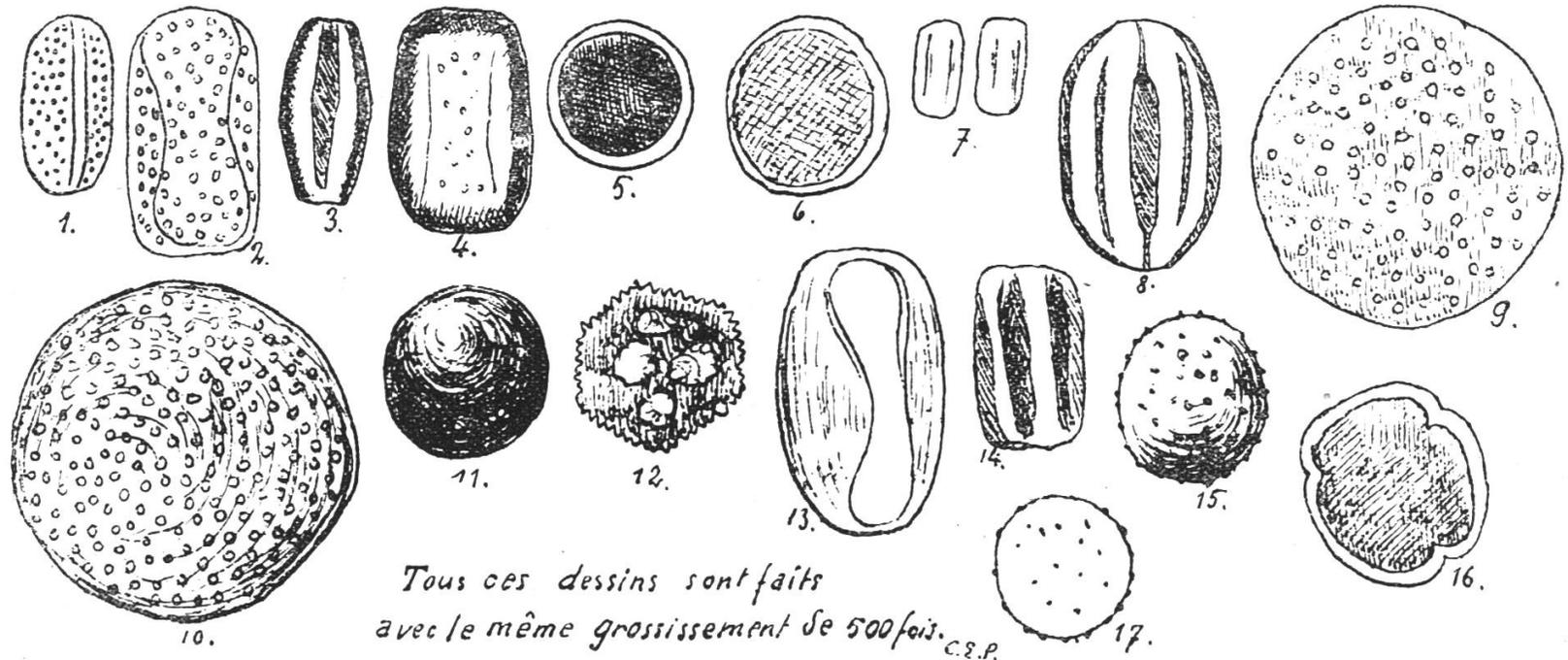


SCHÉMA MONTRANT LA RÉCOLTE DU POLLEN

Les différents grains de pollen sont caractéristiques pour chaque espèce végétale ; leur forme, leur dimension et leur couleur varient à l'infini, mais sont constantes pour une plante donnée ; je ne puis encore affirmer si deux grains de pollen appartenant à deux espèces différentes peuvent être confondus quant à la forme et aux dimensions ; les nombreux examens microscopiques que j'ai faits m'ont toujours montré des différences très sensibles. Il vaut la peine de poursuivre ces observations ; peut-être y aurait-il là une méthode de détermination utile dans certains cas.



Tous ces dessins sont faits
avec le même grossissement de 500 fois. C.S.P.

- FIG. 1. Trèfle blanc 35/17 microns ⁽¹⁾ jaune clair.
 » 2. rouge 50/26.
 » 3. Genêt ailé 45/17 brun, milieu gris vert.
 » 4. Gesse des prés 38/26.
 » 5. Renoncule âcre 28. jaune citron, boras plus clairs.
 » 6. Renoncule rampante 34 microns.
 » 7. Lotier corniculé 18/10 gris.
 » 8. Brunelle 50/30.

⁽¹⁾ micron = 0,001 mm.

- FIG. 9. Géranium des Pyrénées 60 gris.
 » 10. Géranium Herbe à Robert 67. jaune citron.
 » 11. Plantain moyen 30. gris.
 » 12. Dent de lion 33 microns. jaune citron.
 » 13. Renouée bistorte 57/33. jaune clair.
 » 14. Polygale commune 38.
 » 15. Raiponce enépi 33 microns.
 » 16. Grand Rhinante 42. jaune vert.
 » 17. Campanule à feuilles rondes 27.

Dr Ch.-E. Perret.

La fabrication économique des cirages, cirages-crèmes, encaustiques et brillants liquides avec les déchets de cire du rucher.

I

Les apiculteurs savent, pour en avoir quelquefois supporté les conséquences, que la cire d'abeilles a atteint des cours extrêmement élevés.

Or, il n'est pas d'exploitation apicole, si petite soit-elle, où l'on ne perde chaque année des quantités de cire assez considérables. En effet, l'apiculteur, s'il n'est pas soigneux jette bien souvent des rognures, des débris provenant des grattages des cadres, ceux qu'il a recueillis sur le plateau des ruches, etc., etc.,

Tous ces déchets contiennent une proportion très importante de cire d'abeilles, allant jusqu'à 60 ou 70 %, le reste étant constitué par de la propolis et des débris divers non solubles. Je m'empresse de dire que la propolis n'est pas un obstacle pour ce que nous voulons obtenir, bien au contraire.

Par conséquent, je ne saurais trop recommander aux apiculteurs de conserver pendant la saison apicole qui va s'ouvrir, tous ces débris qui, s'ils ne peuvent être facilement transformés en pains de cire, vont cependant être utilisés dans le ménage et servir à la préparation de cirages ou d'encaustiques dont on ne trouve plus l'égal dans le commerce, car depuis longtemps la cire, en raison de son prix élevé, n'est plus utilisée en général, dans ce genre de fabrication.

Récupération des déchets.

Comme je viens de le dire, il faut la faire avec soins. Tous les débris, détritiques, contenant de la cire sont réunis dans un petit sac d'une dimension appropriée, dont l'ouverture est fermée avec une ficelle.

Le sac est alors plongé dans le dissolvant choisi qui diffère selon qu'on veut fabriquer du cirage, de l'encaustique ou du brillant liquide. Nous utiliserons surtout : l'essence de térébenthine, l'essence minérale et la benzine, seules ou en mélange comme nous le verrons par la suite.

Le sac en question est plongé dans le liquide choisi, placé lui-même dans un récipient d'assez large ouverture mais pouvant se fermer hermétiquement. La dissolution demande en général 24 heures. Elle doit s'effectuer dans une pièce dans laquelle il n'y a ni feu, ni

flamme ; sous aucun prétexte, bien entendu, il faut chauffer le dissolvant, car les plus graves accidents pourraient en résulter.

Fabrication des cirages et cirages-crèmes. — La fabrication des cirages proprement dits est à peu près abandonnée à l'heure actuelle. Dans ces compositions, qui brillent assez difficilement, entrent d'ailleurs toutes sortes de matières.

Je donnerai donc seulement quelques formules de cirages-crèmes, beaucoup plus faciles à fabriquer et donnant sans trop d'efforts un brillant durable.

Avant de rien entreprendre, il faut d'abord essayer de se rendre compte de la quantité approximative de cire contenue dans les déchets. Avec un peu d'habitude on y arrive très facilement et avec une approximation suffisante.

Ceci posé, on pourra employer l'une des formules suivantes :

I. Pour 100 gr. de cire par exemple, ajouter 300 gr. d'essence de térébenthine.

Quand la dissolution est complète, ajouter du noir d'os en quantité suffisante pour que, étalée en mince couche, la pâte obtenue soit très noire.

Par ce procédé extrêmement simple, on peut fabriquer tous les cirages colorés. Je recommande alors d'utiliser comme colorants les *stéarates* qui sont les combinaisons de l'*acide stéarique* avec une base d'*aniline*. C'est ainsi qu'on trouve dans le commerce : le *stéarate de noir* qui remplace très avantageusement le noir d'os, le *stéarate de rouge* qui mélangé au *stéarate de chrysoïne* donne la teinte acajou, le *stéarate de jaune* qui peut être utilisé pour les chaussures très claires. Enfin le *stéarate de noyer* peut être employé pour les chaussures havane.

Ces produits qui sont peu coûteux et dont quelques grammes suffisent pour donner la coloration désirée, se trouvent chez la plupart des droguistes. Je suis d'ailleurs à la disposition des lecteurs que la question intéresse, pour leur fournir les renseignements sur cette question spéciale.

Pour ceux qui préféreraient procéder différemment, il leur est possible d'employer des colorants solides, tels que l'*ocre rouge* en poudre très fine, par exemple. La teinte obtenue est peut-être moins belle, mais elle est très suffisante.

II. On peut également utiliser un mélange de benzine et d'essence de térébenthine, en proportions égales par exemple. Le résultat est intéressant, car on obtient un brillant beaucoup plus rapide. On utilise les mêmes colorants.

Il est bon d'indiquer qu'on peut faire avec la cire d'abeilles, et par les procédés que je viens d'indiquer, des cirages pouvant rendre de réels services. Cependant, on est obligé de reconnaître que pour ces fabrications spéciales, dans l'industrie, on a remplacé la cire d'abeilles par des mélanges souvent assez compliqués qui offrent plus de résistance aux agents atmosphériques, et donnent un brillant plus dur et plus agréable à l'œil.

C'est ainsi qu'on utilise la *cire de Carnauba*, la *cire laque*, la *cire de lignite*, la *cire du Japon*, la *cire de Candelilla*.

Notamment la *cire de Carnauba* et la *cire de Candelilla* confèrent aux mélanges dans lesquels on les incorpore un brillant durable résistant très bien à la pluie ou à l'humidité.

Par conséquent, les apiculteurs qui voudront améliorer leurs produits pourront ajouter, dans la proportion du 1/3 ou du 1/4 les matières précédemment nommées.

Avant de passer à la préparation des encaustiques ou des brillants liquides, je vais indiquer, pour les apiculteurs que la question intéresse, quelques formules de cirages-crèmes comparables en tous points aux produits vendus dans le commerce.

<i>Crème noire n° 1</i>		<i>Crème noire n° 2</i>	
Cire d'abeilles	50	Cire d'abeilles	15
Cire de carnauba	50	Cire de carnauba	35
Stéarate de noir	8	Paraffine	35
Essence de térébenthine	350	Stéarate de noir	10
		Essence de térébenthine	300
<i>Crème jaune</i>		<i>Crème rouge</i>	
Cire d'abeilles	20	Cire d'abeilles	30
Cire de carnauba claire	30	Cire de carnauba	30
Paraffine	10	Cire de candelilla	10
Stéarate de jaune	5	Paraffine	10
Essence de térébenthine	150	Stéarate de rouge	8
		Essence de térébenthine	250

Nous examinerons dans un prochain article la fabrication des encaustiques et des brillants liquides.

Alin Caillas.

Ingénieur agricole.

(A suivre.)

UTILISATION RATIONNELLE DES DÉCHETS DE CIRE

Les traités et les revues d'apiculture, notre *Bulletin* lui-même, ont signalé à maintes reprises que les déchets de cérificateur solaire contenaient passablement de cire. Incrédule comme tant d'autres, j'ai voulu m'en assurer.

Un joli rayon bâti, D.-T., de deux ans, *absolument vide*, pèse 650 gr. ; son cadre de bois seul 150 gr., il reste donc 500 gr. pour la cire, la propolis incorporée et les « chemisettes » tapissant les alvéoles d'élevage. J'ai mis le dit à fondre dans le cérificateur et j'ai obtenu... 150 gr. de cire, soit une once de plus que la feuille gaufrée de 120 gr. Il est donc resté dans les déchets, pesant 350 gr., au moins 200 gr. de cire, soit celle provenant du travail des abeilles lors de la construction des parois des cellules. En effet, les dits déchets, pressés dans l'eau bouillante, ont fourni environ 200 gr. de cire.

Expérience de laboratoire ! me direz-vous, qui ne correspond à rien pratiquement... car, qui veut trop prouver ne prouve rien.

Eh bien ! détrompez-vous, apiculteurs sceptiques. Voici des chiffres concernant le domaine pratique.

Le 30 octobre dernier, j'ai envoyé à M. Charles Jaquier, à Busigny, un lot de 45 kg. de déchets de cérificateur solaire et un lot de 15 kg. de vieux rayons à pollen, de râclures, d'opercules lavées. Le 5 décembre, M. Jaquier m'avisait que les déchets (premier lot) soigneusement traités à la presse dans l'eau bouillante, avaient produit 10 kg. de belle cire épurée soit 22 % de leur poids, tandis que les vieux rayons en ont fourni 4,8 kg. soit 32 %. Le rendement des déchets du premier lot, de 10 % moins élevé seulement que celui des vieux rayons, prouve d'une façon indiscutable, que l'emploi exclusif du cérificateur solaire cause un gaspillage considérable de cette substance précieuse : la cire.

En effet, dans les conditions ordinaires de notre climat, pluies fréquentes, insolation intermittente, il ne permet guère que de récupérer le poids de la feuille gaufrée ; s'il s'agit de très vieux rayons, pleins de pollen, le rendement est bien minime, dérisoire ; on perd un temps précieux à brasser et à « rebrasser » la matière mise à fondre, et... le soleil jouant à cache-cache, l'auget ne se remplit pas. Aussi pour ne pas effectuer ce travail fastidieux, dont le résultat est onéreux somme toute et qui oblige à un deuxième traitement chez le « spécialiste », conviendrait-il de garder dans l'armoire à cadres les vieux rayons à réformer, de les souffrir de temps à autre, et de les

expédier une fois par année, de préférence dans la saison morte, par C. F. F. en P. V. ou autrement, aux apiculteurs ou industriels outillés pour l'extraction rationnelle.

Revenons à des considérations théoriques. Dans un rucher de 100 colonies, on fait bâtir au minimum 200 rayons neufs et l'on en réforme autant — dans le cérificateur — et l'on perd ainsi : 200 fois 200 gr. = 40 kg. de cire chaque année. Le canton de Vaud a 20,000 ruches ; supposons, sans exagération, que chacune d'elles bâtit un cadre de corps de ruche en moyenne par an ; c'est dire que 20,000 rayons sont, ou fondus au cérificateur, ou détruits par la fausse-teigne ou mangés des souris, ou encore brûlés... Bien peu sont traités rationnellement. Si c'était le cas, on récupérerait approximativement 20,000 fois 200 gr. = 4000 kg. de cire, de quoi gaufrer 30 à 35,000 feuilles. Pour la Suisse entière, avec ses 260,000 colonies, les chiffres seraient plus éloquents encore.

Conclusion : Ne perdons pas une parcelle de cire et méfions-nous des services que nous rend le cérificateur !

Vinzel, janvier 1928.

Emile Durgnat.

LA DISPARITION DES OISEAUX

Le propriétaire voisin de mon rucher a, au printemps dernier, arrosé tous ses arbres avec un insecticide ; or, pendant l'été, j'ai constaté la disparition complète de tous les oiseaux tout autour de mon rucher, je n'en ai point vu du tout et point entendu chanter un seul, c'est pourquoi je vous envoie un article paru dans la *Revue* du dimanche 27 novembre écoulé, je crois qu'il serait bon de le publier dans le *Bulletin*.

Louis Cruchet.

LES INSECTICIDES ET LES OISEAUX

Dans une conférence faite à Paris sous les auspices de l'Association pour la protection des oiseaux, M. Jean Morbach a attiré l'attention de l'emploi des insecticides pour les oiseaux. Il a dit ceci :

L'homme se sert bien de tous les moyens mis à sa disposition pour combattre l'armée formidable des insectes nuisibles ; mais, trop souvent, ses efforts restent sans résultats visibles : les papillons et les coléoptères, leurs chenilles et leurs larves sont trop nombreux ; ils se multiplient fantastiquement. Ils peuvent se répandre avec facilité sur toute une contrée, ils se cachent dans les trous des murailles, sous l'écorce des arbres, de sorte qu'il est impossible à l'œil humain de les

découvrir partout. Et alors l'homme est tenté d'avoir recours aux produits chimiques qui sont loin d'être dans tous les cas les remèdes efficaces et universels. On a été jusqu'à répandre au moyen d'avions des poudres insecticides sur le sommet des arbres dévorés par la fidonie, la cécydomie et d'autres espèces voisines. C'est là une arme à deux tranchants et en Allemagne, par exemple, à Sorau, après l'usage de tels insecticides, 150 ruches d'abeilles périrent empoisonnées par des produits arsénicaux employés contre la fidonie.

Ce triste résultat eut bientôt un pendant, et le docteur Weigold rapporte que, à Haste, près de Hanovre, après avoir répandu cet insecticide sur 1400 hectares de forêts, on trouva morts plusieurs petits oiseaux, quatre lapins, un lièvre et dix-neuf chevreuils. Beaucoup de petits insectivores ont certainement péri, car, vous le savez, il est extrêmement difficile de trouver les cadavres d'animaux morts en forêt. Mais ce ne fut pas tout : on perdit des ruches, des poules et 11 vaches tombèrent malades. Il fut scientifiquement constaté que tout le mal venait des produits arsénicaux employés.

Autre exemple : dans le périodique rédigé par l'ornithologiste allemand bien connu, Flöericke, et intitulé *Mitteilungen ueber die Vogelwelt*, un M. J. Muller, de Herrenberg, publie dans le No 2 de l'année 1926, page 47, ce qui suit : « L'année passée, beaucoup d'arbres fruitiers furent arrosés d'insecticides. La suite en est que, cette année, il n'y a plus aucun nid d'insectivores dans mon jardin. Autrefois, la fauvette à tête noire, la fauvette grise, le rossignol des murailles, la mésange charbonnière, la mésange bleue, la nonnette, se reproduisaient régulièrement chez moi. Cette année, pas un seul nid ! Le sansonnet lui-même n'a pas reparu. En hiver, à la mangeoire, plus de nonnettes ni de sittelles, avant si nombreuses, rien que quelques mésanges bleues et des mésanges charbonnières. C'est tout le résultat de ce triste travail, car dans son verger bien arrosé d'insecticide, mon voisin avait autant d'arbres abîmés par les insectes et pas plus de fruits que moi dans le mien qui n'avait pas été traité ».

Ces quelques exemples suffisent à prouver qu'il ne faut pas attendre le salut des seuls insecticides et des produits chimiques qui tuent en même temps que les insectes nuisibles, les abeilles, les araignées, les ichneumons, voire même les poules, le gibier à poil et à plume et les petits oiseaux utiles. La nature ne tolère pas qu'on joue impunément avec elle ; elle prend un jour sa revanche. Veillons donc à ce que cette revanche ne soit pas trop dure pour nous et nos descendants et agissons en sorte que là où pourrait être un paradis, nous n'ayons pas devant nous un désert avec toute sa désolation.

Pour combattre les ennemis naturels de nos cultures, revenons donc, autant qu'il nous l'est possible dans l'état actuel des choses, aux aides que la nature elle-même a mis à notre disposition. Un grand ami des oiseaux a dit : « Ni le soleil, ni la pluie ne sauraient nous préserver des chenilles, des hannetons, des charançons, des vers de toutes sortes. L'expérience de la nécessité absolue d'un aide plus efficace encore a été faite dans bien des pays et à diverses époques, et cet aide, par trop méconnu, c'est notre ami ailé, c'est l'Oiseau. »

ECHOS DE PARTOUT

Une ponte inférieure à 3000 œufs par jour est-elle celle d'une reine normale ?

Tel est le titre d'une étude que M. W.-J. Nolan, apiculteur assistant du bureau d'entomologie des Etats-Unis a eu l'amabilité de nous envoyer. Nous l'en remercions bien vivement, car son travail est de nature à intéresser les lecteurs du *Bulletin*.

L'auteur pose la question suivante : est-il possible qu'une reine pondant quotidiennement moins de 3000 œufs par jour puisse fournir des ouvrières en nombre suffisant pour récolter 25 livres (environ 11 kilos) de nectar en une journée donnée ? Si la réponse est affirmative, elle confirmera les observations de Baldensperger, Dufour, Dr Brünnich, Watson, Merrill, Gooderham, Hughes, Tunin et de l'auteur lui-même. Aucun de ces observateurs n'a trouvé une reine dont la ponte ait dépassé 3000 œufs par jour pendant une période de 21 jours, cette ponte étant très souvent plus rapprochée de 2000 que de 3000. Leurs observations sont donc en contradiction avec les affirmations des auteurs apicoles, qui attribuent à la reine une ponte allant jusqu'à 3500 œufs et même davantage, pendant les semaines précédant immédiatement la grande miellée.

Pour élucider le problème, M. Nolan tient compte des données suivantes : poids de la charge de nectar d'une butineuse, nombre de voyages effectués pendant une journée, nombre des butineuses d'une colonie fondé sur la durée moyenne de la vie, proportion en poids du miel au nectar, après l'évaporation de ce dernier, que cette évaporation ait lieu par la ventilation, la chaleur ou un processus biologique.

Après avoir examiné ces données telles qu'elles ont été établies par un grand nombre d'expérimentateurs, l'auteur s'arrête aux chiffres qui sont le moins favorables à prouver une ponte restreinte,

c'est-à-dire à ceux qui augmentent, dans le résultat cherché, le nombre des abeilles nécessaires à une forte récolte. Il fixe cette dernière à 25 livres de 454 grammes pour une journée de forte récolte, ce qui n'est déjà pas mal pour notre pays. Il admet donc que la charge d'une ouvrière est du quart de son propre poids, soit 25 milligrammes ; qu'elle ne fait que dix voyages par jour ; qu'elle est butineuse pendant 21 jours. Il admet enfin que le poids du miel restant après l'évaporation n'est plus que le 75 % du poids du nectar recueilli.

Cela étant posé, l'auteur, au moyen d'une équation très simple, trouve qu'il suffit qu'une reine ponde 2540 œufs par jour pendant trois semaines précédant un jour quelconque pour que les butineuses soient en nombre suffisant pour récolter 25 livres de miel. Ce nombre de 2540 œufs, calculé théoriquement, correspond à peu de chose près à celui trouvé empiriquement par les auteurs cités en commençant.

M. Nolan conclut que, si le nombre de 3000 à 3500 œufs cité souvent dans les traités d'apiculture a été correctement calculé, ou bien ce nombre ne s'applique qu'à des exceptions, ou bien nos reines ont dégénéré et sont moins prolifiques qu'autrefois. Il s'agirait dans ce dernier cas de nous efforcer d'obtenir par la sélection des reines plus fécondes que celles que nous avons.

Aux détenteurs de microscopes.

La liqueur de Faure, recommandée dans les cours par M. le Docteur Morgenthaler pour fixer les préparations microscopiques peut être obtenue chez Kutter, Nordstrasse 200, Zurich, au prix de fr. 2.50 les 100 grammes, sauf erreur. Nous rappelons que ce produit, d'une transparence parfaite, convient aussi bien pour la préparation des parties molles que pour celle des parties chitineuses des insectes.

Age des cirières et des bâtisseuses.

Nous avons parlé en son temps (voir *Bulletin* 1926, page 211) du travail du Dr Rösch, de Munich, concernant la répartition du travail entre les ouvrières d'une colonie. On se souvient peut-être que l'expérimentateur avait momentanément laissé de côté la production de la cire, se réservant de traiter à part ce sujet important. Il publie maintenant le résultat de ses nouvelles recherches dans le journal *Zeitschrift für vergleichende Physiologie*.

Les expériences du docteur allemand ont été un vrai travail de bénédictin. Il a commencé par marquer chaque jour pendant 45 jours, au moment de leur éclosion, 100 abeilles d'une même colonie. Chaque centaine était marquée d'une couleur différente. Ensuite, il

a donné à la colonie un cadre muni d'une amorce de cire gaufrée, et bientôt les abeilles, copieusement nourries, se sont groupées sur le cadre vide. Au bout de 24 heures, un rayon assez grand était construit. Les abeilles furent alors secouées et tuées à l'éther, et les ouvrières marquées furent triées. Il y en avait plus de 700. L'âge de chacune était indiqué exactement par la couleur de la marque, et le Dr Rösch put constater que cet âge variait entre 12 et 18 jours. C'est donc après avoir fonctionné comme nourrices, par conséquent après l'atrophie partielle des glandes chylophères, et avant de devenir butineuses que les abeilles sont capables de produire de la cire.

Le Dr Rösch a examiné au microscope l'abdomen des 700 ouvrières, et il a vu que les glandes cirières du plus grand nombre des abeilles âgées de moins de 12 jours n'ont pas atteint leur complet développement, et que ces glandes s'atrophient rapidement à partir du dix-huitième jour. Il n'y a donc dans la ruche qu'un groupe restreint d'abeilles capables de produire de la cire, et encore faut-il que les circonstances soient favorables. Il convient toutefois de remarquer que cette constatation s'applique à des conditions normales, et que les choses vont peut-être autrement en cas de nécessité. Cependant, si l'on rapproche les expériences du Dr Rösch de celles de M. Perret-Maisonneuve (*Bulletin* de février, page 45) on peut se demander si, comme beaucoup le pensent, la construction de rayons est réellement salutaire à la ruche.

Un hommage à Georges de Layens.

Le 23 octobre 1927 était le trentième anniversaire de la mort de Georges de Layens. Chez nous cet anniversaire a passé inaperçu : les morts vont si vite, et nous avons tant à faire ! La reconnaissance existe cependant encore dans certains pays ; c'est ainsi que la revue des apiculteurs roumains (*Buletinul Apicultorilor*) a consacré un numéro entier à la glorification de l'auteur du *Cours complet d'apiculture*, inventeur de la ruche horizontale. G. de Layens fut un collaborateur assidu de la *Revue Internationale*. Son influence sur Ed. Bertrand, dont il était l'ami, a été grande, et il n'est pas douteux que nous lui devons indirectement une partie importante de nos connaissances et de nos pratiques apicoles. Bien que tardivement, nous joignons les hommages des apiculteurs romands à ceux rendus par les Roumains au grand maître en apiculture que fut G. de Layens.

J. Magnenat.

POUR OU CONTRE

Depuis quelques années un vent favorable engage les apiculteurs de chez nous à construire un pavillon pour y loger leurs ruches.

Ont-ils raison ?

Pour répondre à cette question, jetons un regard en arrière, cherchons le pour et le contre de cette manière de faire, puis mettons en parallèle le résultat de nos recherches et concluons.

Celui qui, il y a une quarantaine d'années, parcourait nos vallées jurassiennes, remarquait devant la plupart de nos fermes, adossé contre la maison, un rucher. C'était un petit pavillon couvert, orienté au levant, où l'on comptait deux ou trois supports portant un certain nombre de ruches de paille. Aujourd'hui, ce rucher se fait rare. Malheureusement on en voit même trop d'abandonnés et déserts.

Est apparue la ruche à rayons mobiles. Chacun y voit le salut et l'on se hâte de transvaser nos modestes paniers dans de belles et grandes ruches de bois qui demandent plus de place au soleil. Celles-ci sont alignées, les unes à côté des autres dans le verger voisin où elles font, ma foi, bon effet. Pour toiture, elles ont la voûte du firmament.

A-t-on eu, dans nos contrées, la main heureuse ?

Oui, disent les uns. Surface illimitée du terrain, lumière à profusion, liberté plus grande lors du travail, sortie des abeilles au premier coup de soleil, yeux inquisiteurs plus nombreux lors des réunions de groupes, etc., etc.

Non, répondent les partisans du pavillon. Ici, travail possible en tout temps, pillage réduit à infime proportion, température ambiante plus égale, moisissure presque inconnue.

Les deux systèmes ont donc leurs partisans et leurs adversaires.

Mais, tout bien considéré, dans notre pays qui s'appelle Jura et non Riviera, dans nos vallées parallèles où s'engouffre la bise comme en un tuyau de cheminée, où les nuits sont généralement plutôt fraîches, si ce n'est froides, nous concluons hardiment en faveur du pavillon.

C'est pourquoi nous voyons avec plaisir nos apiculteurs admettre de plus en plus ce second procédé, un peu plus coûteux il est vrai, mais répondant mieux au climat du pays que nous habitons.

Klopfenstein.

RUCHES JUMELLES

Quelques mots de réponse à l'article de M. Liauzun *Ruches jumelles* paru dans le *Bulletin* de février ac.

J'ai expérimenté durant 4 ans deux ruches doubles, système Wells et le résultat que j'en ai obtenu a été si concluant que de quelques coups de scie, mes doubles ont été démontées et transformées en de vulgaires ruches simples.

Mes ruches « Wells » construites exactement suivant les indications de M. Wells parues dans le *British Bee Journal* de 1892, ne m'ont donné que des ennuis, et en aucun cas je ne saurais conseiller à un collègue semblables essais. Malgré un contrôle sérieux, aucune augmentation de récolte ne m'a récompensé de mon essai. Le seul avantage constaté, a été à mon idée un meilleur hivernage, et une plus faible consommation, dus selon moi, au fait que les deux groupes hivernant sur le centre, séparés par une mince cloison, se communiquent l'un à l'autre la chaleur produite. Le départ au printemps se trouvait de ce fait activé, et en cas de temps peu favorable à la récolte, l'essaimage se produisait, et cela beaucoup plus tôt qu'avec d'autres ruches. J'ai eu ainsi des essaims à fin avril. Un nouvel inconvénient du système est justement l'essaimage. Lorsqu'une des colonies essaime, l'autre en fait autant quelques minutes après, et cela sans aucun préparatif. Par suite de la circulation à travers la tôle perforée, les abeilles ne se trouvent sans doute pas orphelines et n'élèvent pas, le fait est en contradiction avec la méthode d'élevage pratiquée au moyen de la tôle perforée ; je ne peux l'expliquer. Le fait m'est arrivé deux fois. Si l'on introduit un essaim secondaire, la rentrée de la jeune reine à son retour du vol de fécondation est rendue très difficile par suite des entrées très rapprochées, et surtout par le fait de la plus forte population de la ruche voisine.

En parcourant la *Revue internationale* de 1893, j'ai vu qu'à une trentaine d'années d'intervalle, le même résultat avait été obtenu. Au printemps 1893, M. Ed. Bertrand avait installé, à Nyon, une ruche Wells, le résultat n'avait pas été supérieur au rendement des autres systèmes de ruches. Si avec un maître tel que M. Bertrand, le système n'a pas répondu, il faut vraiment croire qu'il n'y avait pas de bénéfice à attendre.

Voici ce que je sais de M. Wells et de son système. M. Wells habitait à une quarantaine de kilomètres de Londres et ce n'est qu'en 1891 qu'il découvrit son système. Le résultat fut tel qu'en 1892 le B. B. J. publiait l'affaire comme devant tripler la récolte et que même

M. Cowan fit la visite au rucher de M. Wells. A l'assemblée du printemps 1893 à Nyon, M. Cowan présentait une partition du rucher de M. Wells. D'après la *Revue internationale*, plusieurs essais furent tentés en Suisse romande et même en Suisse allemande. L'assemblée d'automne de la même année à Lausanne n'entendait en somme que des rapports d'insuccès, avec bien entendu des projets d'essais nouveaux à tenter l'année suivante. Déjà à ce moment chaque apiculteur croyait avoir par une modification individuelle à la ruche, fait encore mieux que l'inventeur. Depuis cette époque personne n'a reparlé de la ruche Wells, et moi je ne l'ai connue que par le *British Bee J.* et pensant que M. Cowan ne pouvait que recommander quelque chose de bon, je tentais l'expérience. Si à ce moment-là j'avais lu la *Revue*, j'aurais évité l'essai et les ennuis.

Ed. Vuagniaux.

GLANURES

M. Tricoire, dans le dernier *Bulletin*, nous fait part d'une observation relative à une chute mortelle d'abeilles. J'ai pratiquement remarqué le même fait dans mon rucher situé à ce moment-là dans le Gros-de-Vaud, à l'altitude de 820 mètres.

C'était au printemps 1926, la dent-de-lion était en fleurs, les abeilles donnaient un sérieux coup de collier toute la journée. Vers 16 heures, avant de reprendre le chemin du domicile qui se trouvait à 16 km., je donnais un dernier coup d'œil. Quelle ne fut pas ma stupefaction d'apercevoir le sol, environnant les ruches, tapissé de butineuses, dont la plupart se trouvaient chargées de belles pelotes jaunes. Je ne savais où poser les pieds sans faire des victimes ; il y en avait partout, sur les toits des ruches, sur les buissons, sur l'herbe, dans les sentiers du jardin ; à cinquante mètres il y en avait autant qu'à un mètre des ruches. Une véritable hécatombe, un spectacle douloureux pour l'apiculteur, qui se traduit sans aucun doute par un déficit de butineuses au moment où ces dernières sont des plus précieuses.

Je ne puis pas non plus accuser le nectar de la dent-de-lion d'être l'auteur ou la cause d'un si grand désastre. Je crois que le véritable coupable se trouve dans l'atmosphère, en Suisse, comme en France.

Un beau soleil printanier avait lui toute la journée, lorsque vers 16 heures, il fût obscurci par une légère brume ; le vent du Nord soufflait légèrement et le thermomètre accusait 14°. On a vu travailler les abeilles par des températures plus basses !

Je me suis demandé si l'on ne pouvait pas attribuer ce fait à des remous atmosphériques dont nous ne nous apercevions pas nous-mêmes et n'influençant pas la colonne thermométrique et barométrique. Des courants relativement froids et violents, jetant à terre nos butineuses. Mes connaissances dans ce domaine sont nulles, mais j'en laisse donner l'explication à nos académiciens.

J'ai essayé d'en réchauffer dans la main quelques-unes de ces malheureuses, mais elles sont incapables, une fois revenues à elles, de rentrer dans la ruche. Je suis retourné le lendemain matin et malgré un soleil magnifique, aucune butineuse ne s'est relevée. La plupart des victimes étaient de race italienne, peu accoutumées, sans doute, à nos brusques changements de température.

* * *

Puisque je tiens la plume, voici encore un petit fait que l'on remarque et que l'on note dans l'esprit. J'avais à changer la reine d'une ruche ; recherche et trouvaille facile de celle-ci. Je ne sais pas si tous les apiculteurs sont comme moi, mais c'est la plus vilaine besogne en apiculture que de tuer ces belles bêtes si curieuses. Evidemment la fin justifie les moyens et ce n'est pas en faisant du sentiment qu'on arrive à sélectionner son rucher. Aussi je saisis l'insecte entre le pouce et l'index, une forte pression et je jette le cadavre en tournant la tête.

Le surlendemain, je remarquai, à proximité de la ruche en question, un cercle d'abeilles comme on peut les voir autour d'une goutte de sirop. Mais cette fois, la goutte de sirop était remplacée par le cadavre de ma reine, et les abeilles imitaient parfaitement une couronne mortuaire, essayant de ranimer un être qui leur est cher ! Je ne veux plus laisser traîner ces cadavres au rucher !

Lausanne.

Robert Cordey, apic.

ASSEMBLÉES DE SECTIONS : LAUSANNE

La Société d'Apiculture de Lausanne s'est réunie le 29 janvier dans l'auditoire de sciences naturelles de l'École normale, mise obligeamment à sa disposition par M. le directeur Chevallaz. L'assemblée qui comptait 70 participants, a pu être ouverte à l'heure exacte : petit fait qui a bien son importance.

Les opérations statutaires, toujours longues malgré le désir de chacun de les abréger, ont entre autres confirmé dans leurs fonctions quatre membres du comité : Grandchamp, président, Aeby, secrétaire, Chapuisat, caissier, Jaquier, et remplacé J. Magnenat, démissionnaire, par Chabanel. Elles ont d'ailleurs laissé une place

suffisante à la discussion de plusieurs questions d'une certaine importance.

Le recensement des abeilles. D'aucuns le voudraient voir reporté au 1^{er} avril l'estimant plus exact ; mais il mobiliserait une deuxième fois dans l'année des agents d'où frais considérables et difficultés pratiques. D'autre part ce recensement est la base de certaines impositions du calcul de la prime d'assurance contre les épizooties. Les unes et les autres doivent être calculées sur l'état des ruches dans l'année terminée et non dans l'année courante. Si le nombre des colonies était diminué des pertes hivernales et des augmentations par essaims, la prime serait répartie sur un nombre réduit de colonies et serait augmentée, d'où récriminations nouvelles. Le recensement en avril paraît présenter plus d'inconvénients que d'avantages ; statu quo doit être maintenu.

Concours. Deux opinions et même trois sont en présence. Abandon, concours libre, visite obligatoire. On sent la nécessité d'un stimulant qui pousse aux progrès, en science apicole, en moyens d'obtenir des récoltes, en travail d'assainissement des colonies ; l'abandon de tout concours a peu de partisans. Il ne paraît pas possible d'astreindre tous les propriétaires d'abeilles de recevoir la visite d'un jury. Ni la législation, ni le principe « Charbonnier est maître chez lui » ne le permettent. On ne doit pas établir de confusion entre l'inspection sanitaire qui est le fait des inspecteurs de la loque et autres maladies et l'examen de jurés appelés à conseiller les apiculteurs à encourager leurs efforts. Reste alors le concours, mais ce moyen d'émulation doit être perfectionné. Tel qu'il a fonctionné, il présente des défauts, révélés par de trop nombreuses protestations. Il y aura toujours des mécontents, mais quand ce mécontentement se généralise, c'est que les mécontents ont de réels sujets de plainte. Il convient de les examiner et de voir si la visite des installations est faite dans les meilleures conditions et formes, si les éléments d'appréciation sont ceux qui devraient être considérés, si les facteurs appliqués sont justes, si le standard est exact. Tous ces points méritent sérieuses réflexions et examen par une commission très impartiale avant toute réorganisation de concours. C'est à cet examen que l'assemblée de « la Lausanne » s'est ralliée.

Fournitures de reines. Les maladies, le souci de colonies prospères, le besoin de rajeunissement obligent l'apiculteur à veiller au changement de reines. Ceux qui ont un établissement modeste reculent devant le travail de préparation de reines. Ils voudraient pouvoir trouver auprès de collègues de savoir éprouvé et dont les installations, régulièrement visitées, soient reconnues saines, des mères à introduire. La question semble avoir pris nos collègues par surprise ; elle n'est pas mûre ; la réalisation pratique est à trouver. Cependant, un excellent apiculteur, M. Lassueur, à Onnens, fait une offre de services écoutée avec grand intérêt.

L'assemblée appuie les désirs exprimés : 1^o que les apiculteurs soient mis au bénéfice de conférences par radio ; 2^o que des arbres d'essences mellifères soient plantés sur le domaine public ; 3^o que les apiculteurs fassent partie des groupements qui s'occupent de la vente

des produits de l'agriculture ; 4^o que les réunions de la Fédération vaudoise aient lieu toutes les années, sauf exceptions justifiées par une assemblée de la Romande.

Le rapport annuel du Président a présenté quelques observations de portée générale et l'assemblée a désiré en entretenir les lecteurs du *Bulletin*.

En voici un résumé :

Le souvenir de l'année 1927 restera en apiculture comme celui d'une des plus mauvaises qui puissent être. Pour la plupart des ruches : absence de récolte en plaines, extension du noséma et de l'acariose. Voilà en trois mots le résumé qu'on en peut faire.

Y eut-il quelques privilégiés parmi les apiculteurs ? A quoi doivent-ils d'avoir eu cette bonne fortune ? Coïncidence parfaite entre le maximum de développement des colonies et les rares périodes de récolte, donc excellence de la reine et connaissance très exacte des conditions climatiques de leurs régions ; bon état sanitaire des colonies ; surveillance attentive du travail et du développement des colonies.

Si cet heureux concours de talent et de circonstances s'est rencontré chez quelques-uns de nos collègues, il faut les féliciter et les entourer de notre respect. Ce sont des maîtres. Mais il y a aussi, parfois une part de chance, de hasard. Si l'heureux bénéficiaire de ce caprice du sort pouvait analyser les raisons de son bonheur et d'en tirer enseignement, il aurait mérité sa chance.

Mais si cette précieuse récolte était due à un nourrissage trop intense peut-être trop prolongé au printemps, plaignons notre collègue engagé sur une mauvaise voie et pensons que ce chemin-là aboutit à une déconsidération complète de nos produits et de notre activité, que ces procédés justifient toutes les préventions, toutes les attaques et la concurrence des miels étrangers...

Il faut dans les circonstances adverses que nous traversons, faire un effort sérieux, non pas pour augmenter le nombre de nos sociétaires, mais pour engager tous les propriétaires d'abeilles à entrer dans une société. C'est parmi ces non-membres qu'il faut travailler pour qu'ils surveillent leurs colonies, ne fassent pas des échanges, achats ou ventes de matériels en dehors de toute surveillance. Quand ils seront membres d'une section, qu'ils écouteront leurs collègues, liront le *Bulletin*, ils comprendront mieux, feront moins d'erreurs et cela à leur avantage et à celui de la collectivité. Ce dépistage des non-membres est souvent en même temps le dépistage des foyers d'infection, ne l'oublions pas.

Que nos réunions fassent avancer à grands pas la science apicole, nous ne le prétendons pas. Cependant elles ne sont point sans influence. L'échange des idées et la discussion éclairent des points obscurs, redressent des erreurs, fortifient le courage et cela n'est pas vain. Elles nous apprennent auprès de qui nous pouvons trouver conseils et secours et cela est utile. Enfin elles nous montrent autour de nous des personnes qui partagent quelques-unes de nos petites préoccupations, de nos petits soucis. Elles nous les présentent de façon sympa-

thique, elles excitent notre bienveillance, elles l'engagent à l'étendre autour de nous et cela est bienfaisant.

Voilà pourquoi nous venons vous dire : assistez nombreux à nos assemblées, engagez vos amis, sociétaires ou non à y assister.

Le comité cherche à obtenir que le marché au miel soit plus libre, qu'il ne soit pas alourdi par la publication de prix de gros qui pèse sur tout le marché. Il s'inquiète de la marche des maladies et des moyens de les combattre. Pour cela il vous engage à envoyer à l'inspecteur cantonal ou au Liebefeld, vos abeilles des colonies suspectes. Il ne manquera pas de vous signaler toutes les améliorations possibles. Il aimerait vous assurer d'une production de reines saines pour les renouvellements qui sont de plus en plus fréquents. Il vous recommande d'éviter les sujets de contestations entre apiculteurs et voisins non apiculteurs. Notre peuple est encore mal renseigné sur le rôle bienfaisant en agriculture de l'apiculture et des abeilles ; il supporte mal l'inconvénient réel ou seulement redouté de piqûres. Les dispositions légales ne sont pas libérales pour les apiculteurs, elles sont quelquefois obscures ou insuffisantes. C'est un terrain sur lequel il ne faut se hasarder qu'avec prudence. Mieux vaut éviter une difficulté qu'obtenir un jugement. Un accord direct avec le voisin est préférable à un procès. Voir *Terre Vaudoise* du 28 janvier.)

L'apiculteur doit produire l'impression d'un homme aimable et bienfaisant. Cette réputation le servira et servira l'apiculture mieux que se cramponner à son droit.

Le côté très sombre de notre avenir c'est l'acariose, le mal se développe. On constate son extension et sa dissémination par les ventes d'abeilles à distance. Une rigoureuse prudence s'impose. Il ne faut pas vouloir ruser avec le service d'inspection. C'est un mauvais calcul et c'est trop gros de conséquences.

On peut espérer la disparition du noséma avec une amélioration du caractère calorique des années prochaines, mais l'acariose ne disparaît que par l'extinction des colonies. Il vaut la peine d'y prendre garde et de signaler l'extrême gravité du mal.

Nous voici au début de l'année, déjà les jours grandissent, l'homme le plus dénué de poésie se sent malgré tout pénétré par la douceur des jours plus longs, par l'espoir même inconscient de la saison meilleure. Nos occupations nous poussent vers cette même espérance. Les premiers mois de l'année nous permettent toutes les illusions, toutes les attentes reconfortantes. Laissons-nous aller à ces sentiments. C'est du bonheur qui vient à nous et la recherche du bonheur n'est-elle pas l'idéal de notre vie.

Je vous souhaite à tous de voir se réaliser une de ces joies composantes du bonheur, la satisfaction dans votre travail et sa récompense honnête.

Lausanne, 29 janvier 1928.

NOUVELLES DES SECTIONS

Section de l'Orbe.

L'assemblée générale est convoquée pour le dimanche 11 mars à 13 ½ heures, dans la grande salle de la Charrue, à Orbe.

Ordre du jour : 1. Procès-verbal. 2. Admissions. 3. Rapports divers. 4. Lieu de l'assemblée d'automne. 5. Nomination de la commission des comptes. 6. Propositions individuelles. 7. *Causerie donnée par M. A. Valet, sur : « Le bon hivernage des ruchées et la meilleure préparation à la récolte »*. 8. Tirage au sort d'objets apicoles.

Le Comité.

Section Grandson et Pied du Jura.

Le comité rappelle aux sociétaires la conférence que M. Chapuisat, apiculteur à Aclens, donnera au local de la section, Café du Commerce à Grandson, le dimanche 4 mars à 14 heures. Sujet : *Ruchers isolés et ruchers en pavillons, avantages et inconvénients*. Une courte séance administrative suivra. Puis prise de contact du Comité avec les commissions désignées par l'assemblée de janvier pour la préparation de la Fête de la Romande. Que tous les membres qui en font partie soient présents.

Société Genevoise d'apiculture.

Les membres de la Société genevoise d'Apiculture sont convoqués pour le lundi 12 mars, au local, Café Wuarin, rue de Cornavin 4, à 20 h. 30. Réunion amicale. Il ne sera pas adressé de convocation.

Pied-du-Chasseral.

Assemblée générale annuelle, dimanche 18 mars à 14 heures, au Café de l'Industrie, rue Centrale 17, *Bienne (Salle du 1^{er} étage)*.

Tractanda : 1^o Protocole. 2^o Rapport du président. 3^o Conférence de M. le D^r Brännich. *Sujet* : Renouvellement des rayons et la meilleure époque pour cette opération. 4^o Comptes. 5^o Admissions et démissions. 6^o Nomination du comité. 7^o Imprévu.

Vu l'importance de l'ordre du jour et la personnalité du conférencier, le Comité compte sur la présence de tous les sociétaires, ainsi que les amis des abeilles.

Le Comité.

Val-de-Ruz.

Tous les membres de la Section d'apiculture du Val-de-Ruz, ainsi que les collègues d'autres sections avoisinantes et les amis que cela peut intéresser, sont invités à se rencontrer à Cernier, au bâtiment de l'Ecole d'agriculture le dimanche 11 mars à 14 heures.

M. le D^r Morgenthaler, le sympathique ami des apiculteurs romands, vous instruira en vous présentant, avec explication, des vues des maladies des abeilles au moyen d'une lampe à projection.

Venez nombreux, profiter des occasions qui se présentent pour augmenter votre bagage de science.

Le Comité.

Section des Franches-Montagnes.

Assemblée le dimanche 18 mars, à 15 heures, au Noirmont, Hôtel de la Couronne. *Ordre du jour*. 1. Rapport du président sur l'année écoulée. 2. Renouvellement du comité. 3. Programme d'activité pour 1928 et réception de la Fédération jurassienne au Noirmont, le 15 juil-

let. 4. Etude des nouveaux statuts sur la Caisse de la loque et observations éventuelles. 5. Causerie : le développement de la ruche au printemps et soins à lui donner.

L. Mouche.

Section Erguel-Prévôté.

Le Comité de la Section Erguel-Prévôté a fixé son assemblée générale au dimanche 11 mars à 14 heures au Café Fédéral à Sonceboz. Tous les membres seront convoqués par carte avec les tractanda de la séance.

Le Comité compte sur une très forte participation pour cette importante assemblée.

Les surveillants des ruchers sont spécialement invités à y assister.

La Société fera l'achat du sucre pour le nourrissage des abeilles au printemps. Le Comité a reçu des offres dont les prix paraîtront sur les cartes de convocation avec délai d'inscription du 11 au 15 mars au plus tard. Se faire inscrire chez M. le caissier Adolphe Bohnenblust, à St-Imier.

Le Comité.

Section du Jura-nord.

Convocation. — Assemblée générale à *Porrentruy*, Hôtel du Jura, le 18 mars 1928 à 13 ½ heures, avec les tractanda suivants :

1° Renouvellement du comité, des surveillants de la loque, des délégués, du jury et des contrôleurs du miel. — 2° Passer les comptes de l'année écoulée. — 3° Discussion sur les statuts de la « Fédération jurassienne ». — 4° Rapport du délégué de Lausanne. — 5° Exposition jurassienne. — 6° Compte rendu de l'inspecteur cantonal sur l'état sanitaire des ruchers de la contrée et organisation de la lutte contre l'acariose pendant la saison prochaine. — 7° Propositions diverses et individuelles.

Très forte participation indispensable !

Le Comité.

Montagnes Neuchâteloises.

La conférence de M. le Docteur Morgenthaler sur les maladies des abeilles, est fixée au 18 mars, à 14 h., à La Chaux-de-Fonds. La désignation du local aura lieu ultérieurement.

L'actualité du sujet et la compétence de l'orateur attireront de nombreux sociétaires à cette conférence qui sera en outre agrémentée de clichés du Liebefeld. Que chacun profite de l'occasion.

Il est rappelé aux membres ayant assuré leurs ruchées contre le noséma, de se conformer d'une manière exacte aux indications de la circulaire de la Fédération neuchâteloise d'Apiculture. Disons en résumé que lorsque l'assuré constate une ou des pertes, il doit aviser de suite le préposé de sa région. Ce dernier se rendra chez l'assuré pour visiter et pouvoir certifier que les colonies défunes avaient de la nourriture bien operculée ; séance tenante, des abeilles mortes seront envoyées au détenteur du microscope. En cas de contestation, le verdict du laboratoire du Liebefeld reste sans recours.

Les préposés pour notre section sont :

Pour La Chaux-de-Fonds et environs : MM. A. Vuille et F. Magnin.

Pour Le Locle et environs : MM. Jules Huguenin et Eug. Maire.

Pour Les Ponts : M. Ali Montandon.

Pour La Sagne : M. Fr. Jaquet.

Pour Les Brenets : M. E. Bouillane.

Chaque membre possède maintenant le programme d'activité pour 1928. La démonstration pratique sur l'élevage des reines, prévue pour

le 17 juin, se fera par les soins de M. le Docteur Brunnich, de Reuchette, qui très obligeamment s'est mis à notre disposition. D'avance nous lui disons merci.

Le Comité.

NOUVELLES DES RUCHERS

M. Gisiger, Berlincourt, 515 m., 12 février 1928. — Il est certes bien pénible de passer en revue une année apicole telle que celle qui a fini dernièrement. Les propriétaires de forces hydrauliques ont été et sont encore à ce moment mieux servi que les apiculteurs. Que d'eau il est tombé ! Où est cette source si difficile à tarir ? Reprenant les notes de l'année dernière j'y trouve : mars, 4 belles journées ; en avril, 3 avec forte bise ; 5 journées de soleil en mai dont deux avec assez fortes gelées, de même en juin et ainsi jusqu'au 26 août. Après une belle semaine cela recommençait dès le 4 septembre pour toute la période de mise en hivernage. Étonnons-nous après cela que les colonies ne soient guère que moyennes vers la fin de mai et que les plus adroites ne puissent récolter que 8 à 10 kg. de miel dans leur hausse, tout en laissant leur nid à couvain vide et que les autres pour les 9/10 d'entre elles étaient à nourrir en juin et juillet pour assurer leur conservation. Une seule chose était facile ; c'était le nourrissage ! Les abeilles ne sortant guère plus qu'en hiver, le pillage n'était pas à craindre. La fécondation des jeunes reines fut aussi très difficile dans la bonne saison, fin mai et juin, car les beaux moments manquaient presque totalement. Je n'eus pour ma part que le quart des reines élevées qui arrivèrent à bon port.

Donc bilan définitif : misère presque noire, en conséquence, miel du pays presque introuvable et remplacé sur le marché par le miel de Californie. Comment retrouverons-nous une clientèle, si les vaches grasses succèdent enfin aux maigres ? Mais n'y comptons pas trop... car encore ici un nouvel ennui nous guette. En effet, le trop fameux « Acarapis » qui s'est sournoisement installé chez nos proches collègues d'Ajoie nous jouera certainement de mauvais tours pendant la prochaine campagne. Continuons de lui faire la guerre !

Maintenant laissons-nous quand même endormir dans quelque beau rêve ! Bien que la pluie tombe, mêlée de neige, que le thermomètre marque 0 sous les rafales du vent, un certain indice de renouveau fait son chemin. Les jours reprennent de la longueur, la température remontera lentement. Le sol, copieusement arrosé pendant l'hiver, promet une forte poussée de nectar dans les fleurs pour l'été prochain. Pourvu qu'à ce moment là Phébus n'ait un air par trop rébarbatif et qu'aussi les beaux sapins de nos forêts laissent un peu se répandre leur manne sucrée ! C'est ce que, dans la nécessité où nous nous trouvons, Saint-Grégoire ne manquera pas de nous accorder et d'avance disons-lui merci ! Alors à ce moment de douce quiétude, n'oublions pas que toutes les réserves de miel sont épuisées.

BIBLIOGRAPHIE

Nous avons le grand plaisir d'annoncer un ouvrage qui est le résumé d'une pratique apicole de 50 années, par un homme qui a fait de l'apiculture dans presque tous les pays du monde. Il y aurait de la

présomption de notre part à vouloir émettre un jugement sur cette œuvre. Nous avons retrouvé dans cet ouvrage l'homme, toujours jeune de cœur, toujours enthousiaste, toujours dévoué, tel que nous le connaissons en réalité. C'est dire que nous recommandons à chacun de nos membres de se procurer auprès de nous cet opusculé peu volumineux, mais bourré de faits et d'expériences. Il a pour titre : *Les maladies des abeilles*, et pour auteur, M. Ph. Baldensperger, rédacteur du *Bulletin de la Société d'apiculture des Alpes maritimes*. Une préface de notre cher Dr Morgenthaler dit à nos apiculteurs suisses ce que vaut ce travail. C'est du pratique appuyé par de la science et c'est vivant. Ce sera donc d'une utilité incontestable dans cette période où nous avons tant à craindre les maladies des abeilles. Nous l'avons ajouté à la liste des ouvrages que nous fournissons à prix réduit, et il suffit de verser la valeur indiquée pour recevoir franco ce précieux conseiller. (Indiquer au dos du chèque ce que l'on désire.)

Schumacher.

LIVRES A PRIX RÉDUITS

Nous rappelons qu'on peut se procurer les ouvrages suivants en versant la somme indiquée au compte de chèques II. 1480.

Le système Dadant, 3 fr. 50. — *L'abeille et la ruche*, de Langstroth et Dadant, 6 fr. (cartonné). — Ed. Bertrand, *La conduite du rucher*, 3 fr. — Ed. Alphandery, *Le livre de l'abeille*, 2 fr. 50. — Evrard, *Le mystère de l'abeille*, 2 fr. 70. — Maeterlinck, *La vie des abeilles*, 2 fr. 70. — Hommell, *L'apiculture*, 4 fr. — de Layens et Bonnier, *Cours complet*, 4 fr. 30. — Alin Caillas, *L'abeille, sa vie, ses mœurs*, 2 fr. — *Les trésors d'une goutte de miel*, 2 fr. — *Les produits du rucher*, 3 fr. 50. — Gillet-Croix, *Élevage des reines*, 3 fr. — Halleux, *L'apiculteur belge*, 5 fr. — A. Lassueur, *La reine et une ruchette, élevage et sélection*, 1 fr. — Marguerat, *La mère abeille, élevage et introduction*, 50 cent. — *Cahiers de comptabilité*, le cahier, 50 cent. — Perret-Maisonnette, *Apiculture intensive et élevage des reines*, 6 fr. — Dr. Leuenberger, *Die Biene*, 3 fr. 20. — *Rassenzucht der Schwizer Imker*, 2 fr. — Ph. Baldensperger, *Maladie des abeilles* (très bien illustré), 2 fr. 30.

Prix réservés aux membres de la Société romande d'apiculture, domiciliés en Suisse. Franco contre versement au compte des chèques II. 1480, en indiquant au dos du talon le ou les volumes désirés.

En outre, nous vendons au prix de 3 fr. diverses années du *Bulletin*. Prix réduit pour plusieurs années à la fois.

Schumacher.

Je suis acheteur, au comptant, de

Miel

garanti pur et de

cire d'abeille

Faire offres avec prix à

J. Schaller-Fellmann,

14, Spiegelgasse, **BALE**

A VENDRE

pour cause d'éloignement, **rucher-pavillon** 4 m. long. 2 m. larg. 3 m. 20 haut., syst. Burki-Jecker, 21 ruches, dont 11 habitées, pouvant être visitées par dessus et de derrière, 2 buffets à cadres, 30 hausses bâties et cire gaufrée. Nombreux cadres et matériel, ruchettes d'élevage, etc., etc. Taxé 3200 fr., cédé 2800 fr. — Pour visiter et renseignements, s'adresser à **M. Ch. Bré-laz**, commis C.F.F., **Payerne**.

La publicité dans le
Bulletin de la Société
Romande d'Apiculture
porte et rapporte beaucoup.

Offres et Demandes

OCCASION. 4 belles ruches "Auto-
 matic", complètes, cadres trapézoïdaux.
 Très pratique. **BARDET, 7, rue**
Blanche, Genève.

Achèterais deux ou trois Colonies
 pour rucher-pavillon rayons **D.-B.**
Tocanier, rue du Rhône 28, Genève.

Plaques mellifères brevetées de Landert av. véritable miel d'abeilles et sels nutritifs

Brevet suisse
50,782

aliment pour abeilles le plus simple et le plus sain.

Méfiez-vous des contrefaçons.

Seul fabricant pour toute la Suisse :

Brevet suisse
50,782

V^e d'Otto LANDERT-EGLOFF, ALTSTÄTTEN
(S'-Gall)

Téléphone 155. — Compte de chèques postaux IX 2368.

avec et sans cadres, toutes les dimensions et formes sur commande.

Dépôts : A. Mottaz, Rue St-Laurent, 19, Lausanne. — Müller-Michel, St-Aubin (Neuchâtel). — Maison Avi-Apicole, Fernand Mazuy, Rue de Lausanne, 6, Genève.
 — Bezançon & Vauthey, Echallens.



Dépôt du matériel PAINTARD

Envoi franco du catalogue illustré.

Plaques MIEL et SUCRE, Fr. 1.70 le kg.

Fabrique de ruches et ruchers-pavillons

A. BOILLAT & FILS

Loveresse (Jura bernois).

— Médaille d'or Berthoud 1924. —

RUCHES D.-B. D.-T. PROGRÈS, BURKI-JEKER,

Ruches pour pavillons. — Ruches avec plateau mobile perfectionné. — Coussins-nourrisseurs IDÉAL. — Nourrisseurs avec cage d'introduction. *Demandez prix-courant.*